

Compte-rendu du Comité de direction du 25 novembre 2025

Etaient présents :

Collège des Elus :

Paulette JUILIEN-PEUVION, Christian FOURCROY, Guy BOUTLEUX, Sébastien CHOCHOIS, Hervé LECLERCQ, Grégory SUSLAMARE, Lydie DRUJENT, Joël FARRANDS, Catherine POQUET

Collèges socio-professionnels :

Henri BREBION, Brigitte CHAMOIN, Stephan WADOUX, Elikya KANDOT

Les membres du Comité de Direction ont reçu la convocation le 14 novembre 2025.

Le quorum étant atteint, la séance débute.

Autres personnes présentes :

Jean-Philippe Vennin (Directeur Général des Services de la CAB), Valérie Devulder (Référente Nausicaà – Plaisance- Tourisme pour la CAB)

Ordre du jour :

- Validation du compte-rendu du Comité de direction du 04 septembre 2025
- Présentation du ROB/DOB des budgets :
 - o Principal
 - o Commercial
 - o Marina
- Proposition de délibération : changement d'adresse du siège social de l'office de tourisme
- Proposition de délibération : Convention avec BDCO pour la vente de chèques cadeaux
- Proposition de délibération : avance de frais pour la directrice et le président
- Décision modificative – budget Marina : Provision de la taxe foncière
- Décision modificative – budget Marina : Provision pour admission de créances en non-valeur
- Décision modificative – budget Marina : Ouverture de crédits pour le paiement des amortissements
- Points d'information :
 - augmentation des demandes de gratuité sur les équipements de la Marina **et** notamment les salles de réunion
 - contrôle de la chambre régionale des comptes

Validation du compte-rendu du Comité de direction du 04 septembre

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Présentation du ROB/DOB des budgets : Principal/Commercial/Marina

RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES OTBCO- BUDGET COMMERCIAL – BUDGET MARINA 2026

Préambule

Les enjeux de l'OTBCO à court et moyen terme :

- Rendre l'organisation interne de l'OTBCO et les relations avec ses partenaires plus efficaces,
- Faire de l'OTBCO l'un des acteurs incontournables du Boulonnais,
- Faire de la Marina un équipement touristique et de loisirs connu et reconnu en tendant vers l'équilibre financier,
- Améliorer la notoriété de la destination auprès des touristes,
- Développer un tourisme plus durable,
- Accroître les retombées économiques pour l'OTBCO et pour le territoire.

L'année 2026 sera consacrée à une réorganisation interne de l'OT, à des mises en conformité juridique de l'EPIC, à l'intégration de la cale de mise à l'eau, à la commercialisation de nouveaux produits et services et au lancement de projets innovants répondant aux ambitions politiques.

RAPPORT FINANCIER 2025

Tourisme :

La **subvention d'exploitation** du budget principal tourisme s'est élevée à **1 740 000.00 €** pour l'année 2025, incluant le reversement de la taxe de séjour.

L'atterrissage prévisionnel au 31 décembre 2025 est de **1 862 000.00 €** (sous réserve des engagements, avancées et factures).

Soit un exercice déficitaire de **122 000.00 €**.

Aucun budget supplémentaire n'a été demandé du fait de l'excédent cumulé en 2024.

Commercial :

Aucune subvention d'exploitation n'est versée. Au 15 novembre, on enregistre **192 000.00 €** de recettes.

Les dépenses prévues au 31 décembre 2025 devraient s'élever à près de **203 000.00 €**.

Dans l'attente du paiement des créances restantes, il n'est pas possible d'indiquer le solde de l'exercice en cours.

Plaisance :

La **subvention d'exploitation** du budget plaisance s'est élevée à **81 000.00 €** pour l'année 2025.

Les recettes d'exploitation sont estimées à **1 297 303.43 €** (provisions pour la CFE réintégrées).

Les dépenses sont estimées à **1 023 917.70 €**.

Dans l'attente du paiement des créances restantes, il n'est pas possible d'indiquer le solde de l'exercice en cours.

Dépenses – Recettes 2025			
Dépenses 2025			
	Tourisme	Commercial*	Marina*
Charges de fonctionnement	374 000.00 €	142 817.25 €	662 258.79 €
Ressources humaines	1 315 000.00 €	53 000.00 €	356 500.00 €
Autres dépenses	173 000.00 € (audit, aménagement BIT et promotion)	6 455.45 €	20 505.80 €
Total	1 862 000.00 €	202 272.70 €	1 039 264.50 €
Recettes 2025			
Subvention	490 000.00 €		81 000.00 €
Taxe de séjour	1 250 000.00 €		
Ventes de prestations		191 330.37 €	
Recettes d'exploitation			833 506.55 €
Reprise sur provisions			172 000.00 €
Produits exceptionnels		7 411.00 €	
Reports	324 015.90 €	53 624.16 €	210 589.76 €

Total	2 064 015.90 €	252 501.58 €	1 297 096.20 €
--------------	----------------	--------------	----------------

*prévisionnel – arrêté au 15/11/2025

Réalisations :

Tourisme :

- **Déménagement du BIT temporaire de Wimereux** (juin) vers les chalets de plage et réintégration au local MNS (septembre) – achat de petit matériel et honoraires de prestataires (informatique, caisses, vitrophanie, intervention alarme)
- **Versement d'honoraires** (2024) au scénographe (décédé) pour le défraiement du concept intellectuel du BIT de Wimereux 15 000.00 € (inachevé) et élaboration d'une nouvelle scénographie à l'issue du décès du premier scénographe
- Achat et mise en place d'un **arceau sur la station d'Equihen-Plage** (protection de l'emplacement dédié au Truck afin d'éviter le stationnement de camping-car)
- Déplacement de la **borne multimédia à Equihen-Plage**
- Equipement de matériel « Tourisme et Handicap » // surdit  sur le **BIT d'Hardelot**
- Cr ation et mise en place d'un **PIT** (Point d'information touristique  ph m re) dans le hall de **Nausica ** (B che de fonds + comptoir d'accueil + petit mat riel)
- Achat de Kit Labellisation v lo (Le Portel//Hardelot)
- Maintenance des bornes multim dia
- RH : recrutement de 4 saisonniers d di s au PIT de Nausica  de mai   ao t 2025
- Engagement d'un audit juridique
- D veloppement de l'application **Totemus** (cr ation de 3 nouveaux circuits touristiques sur le territoire)
- R alisation du **magazine Opale et Sens 6**
- Campagne de communication (affichage, insertion, t l vision, radio...) **accueils-presse** pour la Course des Caps
- **Salons** touristiques B2C
- Cr ation d'un document d di  au **PIT de Nausica ** pour orienter les visiteurs en ville
- Campagne digitale, Facebook et site internet.

Commercial :

- Ventes de **produits groupes et packag es**
- Billetterie
- Produits **boutique**
- Participation   des **salons** professionnels
- El aboration d'une campagne radio
- D marchage et emailing.

Marina :

- Contribution   l'organisation de la **Course des Caps**

- Négociation sur le fonctionnement et la **sécurisation de la station-carburant**
- Intégration (gestion et maintenance) du ponton providence et accueil des bateaux
- Travail préparatoire auprès de la CAB sur la future **cale de mise à l'eau**.

PREVISIONS 2026

(sous réserve de validation politique et du Comité de Direction)

L'année 2026 se veut être une année de **transition et de gestion** avant le déploiement de projets en concordance avec les attentes des élus, des visiteurs et des touristes.

Cette transition doit passer par un **ancrage juridique** de la structure avec l'accompagnement d'un cabinet spécialisé afin d'établir des correctifs aux dysfonctionnements de l'OTBCO.

L'image touristique du territoire, via la marque « TÔP ! » ne correspond pas (ou plus) aux attentes des touristes et acteurs locaux.

Il est donc essentiel de concerter l'ensemble des partenaires, des prestataires, des élus et des professionnels, sur l'image que l'on souhaite véhiculer et aboutir à la création **d'une marque issue du projet de territoire** et déclinable sur différents types d'outils classiques ou innovants (exemple : utilisation de l'intelligence artificielle). Ce travail débutera au cours du second semestre.

De même, le développement des produits commerciaux tels que l'Embarcadère et Vent d'Opale, est un réel atout pour le territoire, qu'il faudra exploiter au travers d'actions de **commercialisation groupes et individuels**, en partenariat avec les gestionnaires.

Côté **Marina**, l'année 2026 sera consacrée à l'intégration de la **cale de mise à l'eau** ainsi qu'à la gestion et à la **promotion** de l'ensemble des équipements de plaisance.

L'Office de tourisme participera à des **manifestations** en lien avec la mer et le nautisme.

Afin de mettre en place ces orientations, l'Office de tourisme envisage de rester sur une enveloppe budgétaire identique à 2025 pour le **budget principal tourisme**, composé d'une subvention d'un montant de 490 000.00 € et d'une taxe de séjour estimée à 1 250 000.00 €, soit un total de **1 740 000.00 €**. Le lancement des nouveaux projets sera financé par une partie de l'excédent.

Le **budget commercial** est estimé à **220 000.00 €**. Il devrait être entièrement autofinancé.

Le **budget plaisance** sera composé comme suit :

- Dépenses de fonctionnement de la Marina : **1 040 000.00 €** (identique à 2025).
- Dépenses de fonctionnement du ponton « **La Providence** » et de la **cale de mise à l'eau** : à définir.

Des devis sont en cours pour évaluer au plus juste ces nouvelles dépenses. Le montant, inconnu à ce jour, sera après analyse des devis, proposé au BP 2026.

Exemples de dépenses : redevance d'occupation, nettoyage des pontons, rampes et parking, fluides, assurances, maintenance, achat de matériel.

- Dépenses de **promotion / communication** à destination des clientèles prioritaires visant à augmenter la fréquentation des équipements de plaisance : 30 000.00 €.

Pour terminer, l'Office de Tourisme s'efforcera à optimiser les dépenses courantes ainsi que les recettes sur les 3 budgets.

Discussions des membres du Comité de Direction :

Plaisance :

Cale de mise à l'eau :

Il est rappelé que la cale de mise à l'eau se situe au niveau du port de commerce, près de la digue Sarraz-Bournet.

Monsieur Wadoux évoque la nécessité de prévoir un entretien très régulier sur les pontons de la Marina. Actuellement, ce travail est effectué par les équipes.

Budget commercial 2025 :

Monsieur Logié s'étonne du résultat du budget commercial qui ne devrait pas afficher de déficit.

Madame Roussel complète en indiquant qu'il se doit au moins d'être à l'équilibre.

Tourisme :

Monsieur Logié demande combien coûte le magazine Opale & Sens et si les encarts publicitaires permettent de rentabiliser les coûts de réalisation.

Madame Roussel répond que les coûts ne sont pas couverts par la régie publicitaire. La directrice a souhaité revoir le coût de cette brochure à la baisse en réduisant le nombre de pages et en lançant une petite mise en concurrence pour la conception du magazine et prochainement pour l'impression de l'édition 2026. Le tarif a ainsi été négocié, passant de 25 000.00 € à 9 400 € TTC (hors impression).

L'ensemble des membres du comité de direction font part de leur étonnement quant au coût de cette brochure et saluent l'économie à présent réalisée.

Madame Roussel indique que les anciens numéros ont un coût de réalisation de 4 à 5 € par exemplaire.

Madame Roussel rappelle le constat que ce beau magazine sert davantage aux locaux qu'aux touristes. Il est assez peu distribué dans les bureaux d'information touristique malgré les propositions des conseillers en séjour.

Ce magazine n'est par ailleurs pas demandé sur les salons. En effet, pour attirer de futurs touristes, les produits d'appel doivent faire preuve de séduction grâce à l'utilisation de nombreux visuels (photos) et de peu de textes.

A partir de 2026, l'ensemble des outils sera revu dans le but d'optimiser les dépenses (ex : guide pratique / activités nautiques très demandé à l'accueil). De même, les outils évolueront après la création de la future marque touristique.

Monsieur Suslamare souhaiterait savoir ce qu'il en est du Pass'Evasion, qui semblait être un bon outil et qui a été stoppé.

Madame Roussel indique qu'un travail sur celui-ci mérite d'être entamé, notamment sur la temporalité de la validité du pass. Un groupe de travail pourrait être mis en place sur ce sujet. Un prochain point sera proposé.

Il est demandé quelques précisions sur l'audit juridique en cours d'élaboration et notamment sur les sujets sur lesquels il porte. Il est prévu de présenter les premiers résultats de cette analyse lors d'un prochain Comité de direction.

Il est rappelé que l'audit porte entre autres, sur le fonctionnement administratif, comptable, RH mais aussi sur les relations contractuelles avec la Communauté d'agglomération et l'ensemble des partenaires commerciaux de l'OT. Les analyses concerneront les 3 budgets de l'office de tourisme. Une partie est dédiée à l'optimisation de la taxe de séjour et la Marina est aussi concernée par l'audit.

Madame Juilien-Peuvion estime nécessaire de sécuriser les procédures notamment en raison du statut d'EPIC.

Madame Roussel indique qu'elle a souhaité commander cet audit dès son arrivée et ce avec le feu vert du Président de l'office de tourisme.

L'audit a démarré en octobre et se réalisera en plusieurs phases, dont un premier rendu en décembre/janvier puis un accompagnement pour la mise en place d'actions correctives (rédaction de documents, mise en place de procédures ...).

Après consultation, l'audit a été confié à un juriste spécialisé dans les offices de tourisme associé à un économiste du tourisme, tous deux intervenant au niveau national.

M. VENNIN précise qu'il est préférable de confier ce type de prestation à un auditeur externe et neutre plutôt que de réaliser ce travail en interne ou via la CAB.

Taxe de séjour :

Il est demandé si une estimation de la collecte de la taxe de séjour peut être faite.

Les communes font toutes le constat que les Belges sont très nombreux sur la côte et qu'un possible retour à la non-déclaration des séjours effectués lors des revisites doit être pris en compte.

Madame Chamoin interroge sur les obligations de déclaration des loueurs.

Madame Roussel indique que chaque loueur doit :

- Se déclarer en mairie via un Cerfa spécifique
- S'inscrire au registre du commerce (RCS) et solliciter un numéro de SIRET même pour les non-professionnels
- Faire apparaître les revenus issus de la location sur la déclaration d'imposition.

Elle indique également que la traque de ces loueurs est très efficace mais aussi très chronophage pour toute structure. Elle précise que certaines collectivités ont recours à des agents spécialisés dans l'optimisation du recouvrement des taxes intercommunales dont la taxe de séjour.

La nouvelle loi sur le numéro d'enregistrement des locations prévue au printemps 2026 devrait améliorer les choses.

Monsieur Brebion rappelle que le travail réalisé les dernières années par les services de l'OT a été très productif.

La marque de territoire :

Des précisions sont demandées la méthodologie souhaitée pour la création de la future marque. Le constat est fait que la marque « Top ! » ne fonctionne pas car elle ne permet pas de situer géographiquement la destination. Le nom ne parle pas aux touristes qui ne comprennent pas la marque actuelle. Il est donc essentiel de créer une nouvelle marque déclinable sur de nombreuses thématiques et qui s'inscrit dans le projet de territoire. Ce doit être une marque d'attractivité utilisée dans d'autres domaines, au-delà du tourisme et partagée par les acteurs locaux qui font le même constat.

Ce travail passera par la réalisation d'un état des lieux de la valorisation actuelle de la destination (pas seulement la communication de l'OT), l'animation d'ateliers de co-construction, la définition d'un positionnement marketing, la rédaction d'un guide de marque, la déclinaison d'une charte graphique et d'une signature. Le projet prévoira également une évolution des outils qui accompagneront la marque. Ce travail conséquent devra débuter en 2026 pour une opérationnalité au printemps 2027, au démarrage de la saison touristique.

Les DOB/ROB sont adoptés à l'unanimité.

Objet : Modification du siège social de l'Office de tourisme du Boulonnais Côte d'Opale (OTBCO)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du Tourisme,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 30 Juin 2016 instituant l'Office de Tourisme Intercommunal du Boulonnais Côte d'Opale sous la forme d'un Etablissement public Industriel et Commercial, à compter du 1^{er} janvier 2017,

CONSIDERANT l'article 4 des statuts de l'Office de tourisme instaurant le siège administratif au 1, boulevard du bassin Napoléon – 62 200 – Boulogne sur mer,

Il est exposé :

Lors de sa création en 2017, les statuts ont domicilié le siège social de l'OTBCO au 1, boulevard du Bassin Napoléon- 62 200 à Boulogne-sur-Mer.

En raison d'une logique administrative et comptable et pour des questions de respect de la démarche qualité, il est demandé au Comité de direction de valider la demande de changement du siège social au 15, boulevard du Bassin Napoléon, où sont situés les bureaux administratifs de l'OTBCO et d'autoriser la Directrice Générale à procéder aux démarches administratives pour opérer ce changement et à signer tous les documents afférents.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Autorisation de conventionnement avec Boulogne-sur-Mer Développement Côte d'Opale pour la mise à disposition, la distribution et la vente de chèque cadeaux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du Tourisme,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 30 Juin 2016 instituant l'Office de Tourisme Intercommunal du Boulonnais Côte d'Opale sous la forme d'un Etablissement public Industriel et Commercial, à compter du 1^{er} janvier 2017,

CONSIDERANT la Convention d'objectifs liant la Communauté d'agglomération du Boulonnais à l'Office de tourisme et notamment son article 3-5 « Entreprendre une démarche de commercialisation »,

Il est exposé,

L'agence « Boulogne-sur-Mer Développement Côte d'Opale » propose à la vente de chèques cadeaux « Happy Kdo Achetez en Boulonnais » utilisables auprès d'un réseau de commerçants partenaires locaux.

L'office de tourisme souhaite appuyer cette démarche de soutien des commerçants et artisans du Boulonnais qui compte à ce jour une centaine de commerces visibles sur le site achetezenboulonnais.fr.

Il est proposé que l'Office de Tourisme soit partenaire de cette opération en devenant acheteur et revendeur du dispositif afin de contribuer à l'essor du commerce local, et également d'accepter ce mode de paiement à la boutique du bureau d'information touristique de Boulogne sur Mer.

Il est demandé au Comité de direction de valider la proposition de partenariat avec BDCO et d'autoriser la Directrice générale à signer la convention afférente.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Suslamare et Madame Chamoin remercient l'OTBCO pour cette collaboration et pour l'ultra réactivité de l'office de tourisme sur ce dossier.

Objet : Avance de frais pour les déplacements de la Directrice, du Président et de leurs représentants

CONSIDERANT que dans le cadre des activités de l'office de tourisme, la directrice et le président sont amenés à effectuer des déplacements et voyages sur et au-delà du territoire national,

CONSIDERANT qu'en cas d'indisponibilité, la directrice et le président peuvent se faire représenter, respectivement, par un ou plusieurs autres membres de l'équipe et du comité de direction,

CONSIDERANT que ces déplacements et voyages engendrent des frais pris en charge par l'office de tourisme,

CONSIDERANT que certains de ces frais engagés ne peuvent être payés à l'avance ou après le déplacement par l'office de tourisme et qu'ils sont donc réglés sur place par la directrice et le président ou leurs représentants,

Il convient de procéder à une avance sur frais pour la directrice et le président ou leurs représentants afin de régler les frais réels, sur place, lors des déplacements et voyages.

Les dépenses autorisées concernent tous types de frais réels inhérents aux déplacements professionnels.

Ces dépenses peuvent être engagées dans n'importe quelle monnaie légale et seront remboursées en euros au taux de change du jour calculé par l'institution financière qui a traité le paiement ou la solution de traitement des dépenses utilisée pour la note de frais. Il est explicitement entendu que les reçus peuvent être rédigés dans une langue étrangère. En aucun cas, la directrice, le président ou leurs représentants ne seront tenus de présenter une traduction des reçus.

Les dépenses n'ayant pas fait l'objet d'une avance seront remboursées sur justificatifs présentés aux frais réels et sans délai pour les frais engagés lors des déplacements et voyages. Toutefois, il est admis qu'un délai d'une semaine peut être nécessaire pour effectuer ce remboursement.

Il est proposé au comité de direction :

- D'approuver une avance pour les déplacements sur et hors territoire pour la directrice et le président de l'office de tourisme ainsi que leurs représentants.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Décision modificative pour l'exercice 2025 portant sur la provision de la taxe foncière - budget Marina Port de Plaisance

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du Tourisme,

VU les instructions comptables M4,

CONSIDÉRANT la nécessité de provisionner la taxe foncière 2025,

VU la proposition de Monsieur le Président,

Il est exposé :

Le présent projet de décision modificative a pour objet de valider la provision de la taxe foncière.

Afin de procéder au paiement de cette taxe foncière de 2025 lors de leur prochain appel, Il est demandé aux membres du Comité de Direction de bien vouloir approuver cette décision modificative comme suit :

Ouverture de crédits en dépenses de fonctionnement :

Chapitre 68 :

- 6815 : Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation + 56 000 €

Chapitre 011 :

- 61528 : Autres entretiens et réparations sur biens immobiliers - 56 000 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Décision modificative pour l'exercice 2025 portant sur le provisionnement pour paiement des créances douteuses - budget Marina Port de Plaisance

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du Tourisme,

VU les instructions comptables M4,

CONSIDÉRANT la nécessité de provisionner pour paiement des créances douteuses,

VU la proposition de Monsieur le Président,

Il est exposé :

Le présent projet de décision modificative a pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits sur le Budget Marina Port de Plaisance depuis le début de l'exercice.

Il est demandé aux Membres du Comité de Direction de bien vouloir approuver cette décision modificative telle que présentée :

Ouverture de crédits en dépenses de fonctionnement :

Chapitre 68 :

- 6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	+ 12 646,00 €
--	---------------

Chapitre 011 :

- 61528 : Autres entretiens et réparations sur biens immobiliers	- 12 646,00 €
--	---------------

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Décision modificative pour l'exercice 2025 portant sur l'ouverture de crédits en Amortissements au budget Marina Port de Plaisance

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du Tourisme,

VU la proposition de Monsieur le Président,

VU les instructions comptables M4,

CONSIDERANT la nécessité de procéder au paiement des amortissements restants,

CONSIDERANT le manque de crédits inscrits au BP 2025,

Il est exposé :

Le présent projet de décision modificative a pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits sur le Budget Marina Port de Plaisance depuis le début de l'exercice.

Il est demandé aux Membres du Comité de Direction de bien vouloir approuver cette décision modificative comme suit :

Ouverture de crédits en dépenses d'investissement :

Chapitre 21 :

- 2183 : - Matériel de bureau et d'informatique + 500,00 €

Ouverture de crédits en recettes d'investissement :

Chapitre 040 : + 500,00 €

- 2805 : Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs - 1 930 €
- 28181 : Installations Agencement, Aménagement divers - 850€
- 28183 : Matériel de Bureau et d'Informatique + 3 450 €
- 28184 : Mobilier + 820 €
- 28188 : Autres - 990 €

Virements de crédits en dépenses de fonctionnement :

Chapitre 042 :

- 6811 : Dotations aux amortissements + 500,00 €

Chapitre 011 :

- 635111 : Cotisations Foncières des Entreprises - 500,00 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fin de la séance à 18h45.